

Le 28 mars 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

**Procurations** : Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTET-FRANC, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----  
**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique en date du 17 mars 2022,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs du personnel communal, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.  
Il s'agit, outre du toilettage annuel du tableau visant à supprimer les postes devenus vacants en cours d'année (départs en retraite, mutations, avancements de grade, promotions interne, etc...), de prévoir les postes nécessaires au bon fonctionnement des services ainsi qu'à l'avancement des agents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220329-2022-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**FILIERE ADMINISTRATIVE**Cadre d'emploi des attachés territoriaux

- Suppression d'un poste d'attaché
- Création d'un poste d'attaché principal

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif

**FILIERE TECHNIQUE**Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

- Création d'un poste de technicien territorial

Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux

- Création de deux postes d'agent de maîtrise

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression de trois postes d'adjoint technique

**FILIERE MEDICO-SOCIAL**Cadre d'emploi des puéricultrices territoriales

- Suppression d'un poste de puéricultrice de classe normale 14/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste de puéricultrice de classe normale 17/35<sup>ème</sup>

Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture

- Création d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice 21/35<sup>ème</sup>

**FILIERE CULTURELLE – enseignement artistique**Cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique territoriaux

- Suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet 14.5/16<sup>ème</sup>

**FILIERE CULTURELLE – patrimoine et bibliothèque**Cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine territoriaux

- Création d'un poste d'attaché principal de conservation du patrimoine

**FILIERE POLICE MUNICIPALE**Cadre d'emploi des agents de police municipale

- Création d'un poste de gardien brigadier de police municipale

**FILIERE ANIMATION**Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et les contrats afférents aux postes figurant au tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

<b>Tableau des effectifs</b>
------------------------------

**I. FILIERE ADMINISTRATIVE**

- Emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants	1
- <u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u>	
. Grade d'attaché hors classe	1
. Grade d'attaché principal	3
. Grade d'attaché	4
- <u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</u>	
. Grade de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
. Grade de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade de rédacteur	4
- <u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	10
. Grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15
. Grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 29/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint administratif	14
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 17,5/35 <sup>ème</sup>	1

**II. FILIERE TECHNIQUE**

- <u>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux</u>	
. Grade d'ingénieur principal	1
. Grade d'ingénieur	1
- <u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</u>	
. Grade de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
. Grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade de technicien	7
- <u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</u>	
. Grade d'agent de maîtrise principal	8
. Grade d'agent de maîtrise	15
- <u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	11
. Grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	46
. Grade d'adjoint technique	34
. Grade d'adjoint technique à temps non complet 12/35 <sup>ème</sup>	1

**III. FILIERE MEDICO-SOCIALE**

- <u>Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales</u>	
. Grade de puéricultrice hors classe	1
. Grade de puéricultrice de classe normale à temps non complet 17/35 <sup>ème</sup>	1
- <u>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</u>	
. Grade assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1
- <u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u>	
. Grade d'éducateur de jeunes enfants	1
- <u>Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux</u>	
. Grade agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'agent social	2
- <u>Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)</u>	
. Grade d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8
- <u>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture</u>	
. Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6
. Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'auxiliaire de puériculture à temps non complet 21/35 <sup>ème</sup>	1

**IV. FILIERE CULTURELLE - PATRIMOINE - BIBLIOTHEQUE**

- <u>Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux</u>	
. Grade de bibliothécaire territorial principal	1
- <u>Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux</u>	
. Grade de professeur d'enseignement artistique hors classe	2
. Grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale	1
- <u>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux</u>	
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 18,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 17,25/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 10,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 6,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 6/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 10/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 4/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 3/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 18,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 10/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 9,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 6/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5,5/20 <sup>ème</sup>	1
- <u>Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux</u>	
. Grade d'attaché principal de conservation du patrimoine	1
. Grade d'attaché de conservation du patrimoine	1
- <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>	
. Grade d'assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
- <u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine</u>	
. Grade d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'adjoint du patrimoine	5

**V. FILIERE POLICE MUNICIPALE**

- <u>Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale</u>	
. Grade de chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
- <u>Cadre d'emplois des agents de police municipale</u>	
. Grade de brigadier-chef principal	4
. Grade de gardien brigadier	1

**VI. FILIERE ANIMATION**

- <u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u>	
. Grade d'animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
. Grade d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
. Grade d'animateur	3
- <u>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
. Grade d'adjoint d'animation	7

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 mars 2022

Le Maire,  
François DRIOL